



le réseau qui rapproche

**Compte-rendu affiché du
au
Le Président du SM4CC,
Stéphane VALLI**

**11 avril 2022
2022**

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 7 AVRIL 2022 - 18H00
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes – Proxim iTi
(56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 avril à 18h00, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la salle du Conseil à la Mairie de La Roche-sur-Foron, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Date de convocation	: le 31 mars 2022
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 11
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 2
Nombre de délégués votants	: 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Jean-Claude GEORGET, Jehanne DE GRASSET, Colette BOEX, Stéphane VALLI, Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Christophe FOURNIER, Pascal POCHAT-BARON, Bruno FOREL, Mélanie LECOURT, Marie-Claire LAFFIN

Délégués suppléants :

-

Délégués ayant donné pouvoir :

Jean-Claude HARMAND a donné pouvoir à Jean-Claude GEORGET

Aline WATT CHEVALLIER a donné pouvoir à Yves MASSAROTTI

Délégués excusés :

Marin GAILLARD, Boris AVOUAC, Jean-Claude HARMAND, Jean-Pierre MERMIN, Aline WATT CHEVALLIER, René CARME, Laurent FAVRE, Billy MARQUET, Silvia IUNCKER-GOMEZ



le réseau qui rapproche

Etaient présents également : Martine IKPEFAN, Matthieu VUILLET

Monsieur Pascal POCHAT-BARON est désigné Secrétaire de séance.

1.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL 25 MARS 2022
-----------	---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 mars 2022

2.	TARIFICATION DES SERVICES REGULIERS, DU TRANSPORT A LA DEMANDE ET TOURISTIQUES 2022-2023
-----------	---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- APPROUVE la grille tarifaire applicable aux services réguliers, à la demande ainsi qu'à la navette touristique des Brasses à compter du 1^{er} septembre 2022, présentée ci-dessus ;
- APPROUVE les tarifications promotionnelles applicables aux services réguliers, énumérées ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3.	TARIFICATION DES SERVICES "PROXIV ELO" ET CONSIGNES A VELOS
-----------	--

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- APPROUVE les tarifs du service de location de vélos « PROXIV ELO », tels que définis ci-dessus ;
- APPROUVE les tarifs des consignes à vélos tels que définis ci-dessus ;
- APPROUVE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4.	INSTAURATION DE LA TARIFICATION AU QUOTIENT FAMILIAL POUR L'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023
-----------	---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- ADOPTE les modalités tarifaires d'inscription aux transports scolaires et ASR telles que définies ci-dessus et applicables dès le 1^{er} mai 2022 pour l'inscription aux transports scolaires de l'année 2022-2023 ;
- AUTORISE M. le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



le réseau qui rapproche

5. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- APPROUVE la création, à compter du 11 avril 2022, d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée maximum de 5 mois ;
- APPROUVE l'occupation de cet emploi non permanent par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 5 mois à compter du 11 avril 2022 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. MODIFICATION DE LA CHARTE DU TELETRAVAIL DU SM4CC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- APPROUVE les modifications énumérées ci-dessus de la charte du télétravail du Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes à compter du 15 avril 2022 ;
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- APPROUVE la mise en œuvre de la participation financière à la protection sociale complémentaire au profit des agents du SM4CC en matière de risque Santé ;
- APPROUVE le choix de la labellisation comme dispositif retenu pour la collectivité ;
- APPROUVE les modalités financières de cette participation à hauteur de 20€ par agent et par mois ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- APPROUVE que la participation soit versée directement à l'agent ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h05

Le Président du SM4CC
Monsieur Stéphane VALLI